



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis No 06/2020
au Conseil communal**

Budget 2021

*Délégué municipal
Monsieur Michel Peytregnet*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2021.

L'excédent de charges budgétisé se monte à **CHF 534'631.--**, soit un excédent de charges en diminution de CHF 780'582.-- par rapport au budget 2020 alors que l'exercice 2019 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 140'224.24. Nous tenons à rappeler que le budget 2020 souffrait des recettes exceptionnelles de 2018 comme mentionné dans notre rapport de gestion 2018. Si l'Etat maintient la publication d'un décompte prévisionnel de la péréquation au printemps, les comptes 2020 devraient donc se solder avec un résultat bien meilleur que nous l'avions annoncé au budget 2020.

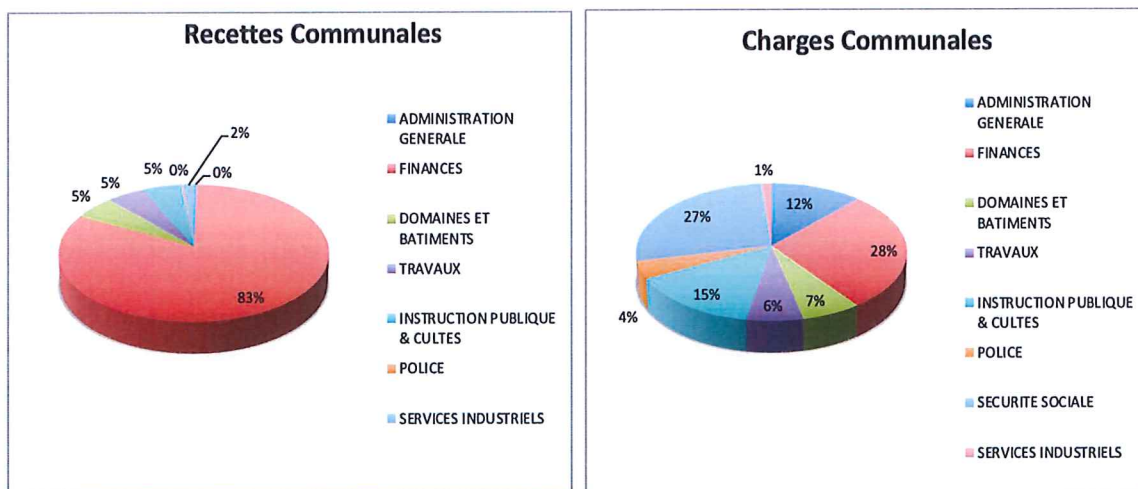
Les montants péréquatifs communiqués pour le budget 2021 par le Canton sont basés sur nos revenus fiscaux 2019. Compte tenu que nos recettes fiscales attendues pour 2021 sont inférieures aux recettes de 2019, nous pouvons nous attendre à recevoir un retour de la péréquation 2021 d'env. CHF 200'000.--. Ce remboursement viendra alors influencer positivement le résultat de nos comptes 2021.

Préambule

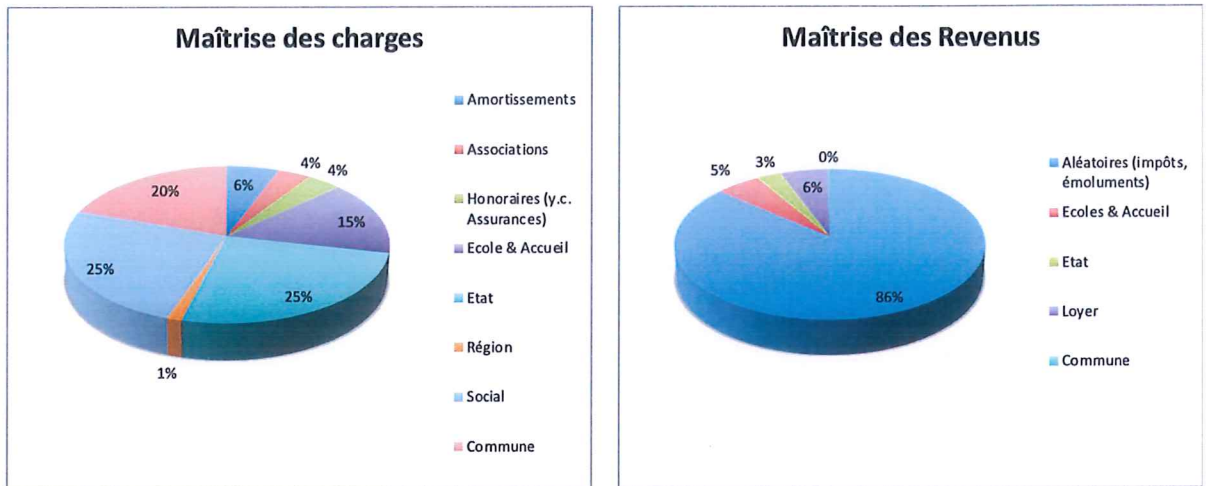
Vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal. Compte tenu des « challenge » lancés régulièrement par le Conseil Communal nous reprochant de ne pas être suffisamment précis dans nos projections, nous avons également élaborés des graphiques démontrant les dépenses / recettes qui sont effectivement maîtrisées par votre exécutif (cf. ci-dessous).

Nous avons tenu compte du PZR en maintenant les diminutions de revenus (taxes de raccordement et émoluments) opérées aux budgets des années précédentes.

Structure de notre budget 2021 par rubrique comptable



Maîtrise de notre budget 2021 par autonomie communale



Pour ce dernier budget de la législature en cours, nous sommes restés fidèles à nos principes adoptés et reconduits depuis 2011. Nous avons donc élaboré ce budget 2021 avec une approche conservatrice à la fois pour les charges et les recettes. Nous avons décidé également de reconduire la rémunération actuelle des Municipaux et du bureau du Conseil bien que cette rémunération soit significativement en dessous des recommandations émises par la préfecture durant la législature 2011 – 2016 dont nous rappelons ici les grandes lignes directrices.

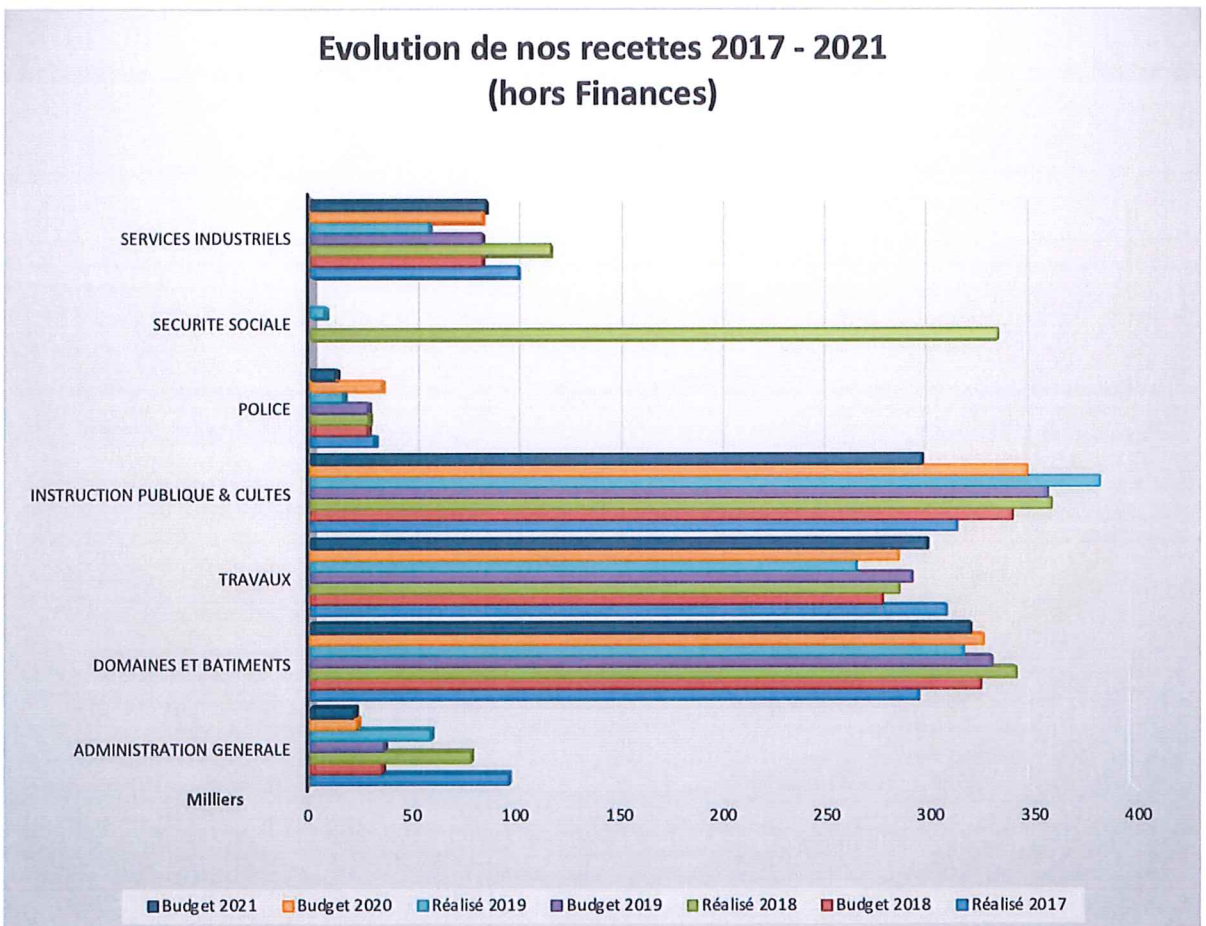
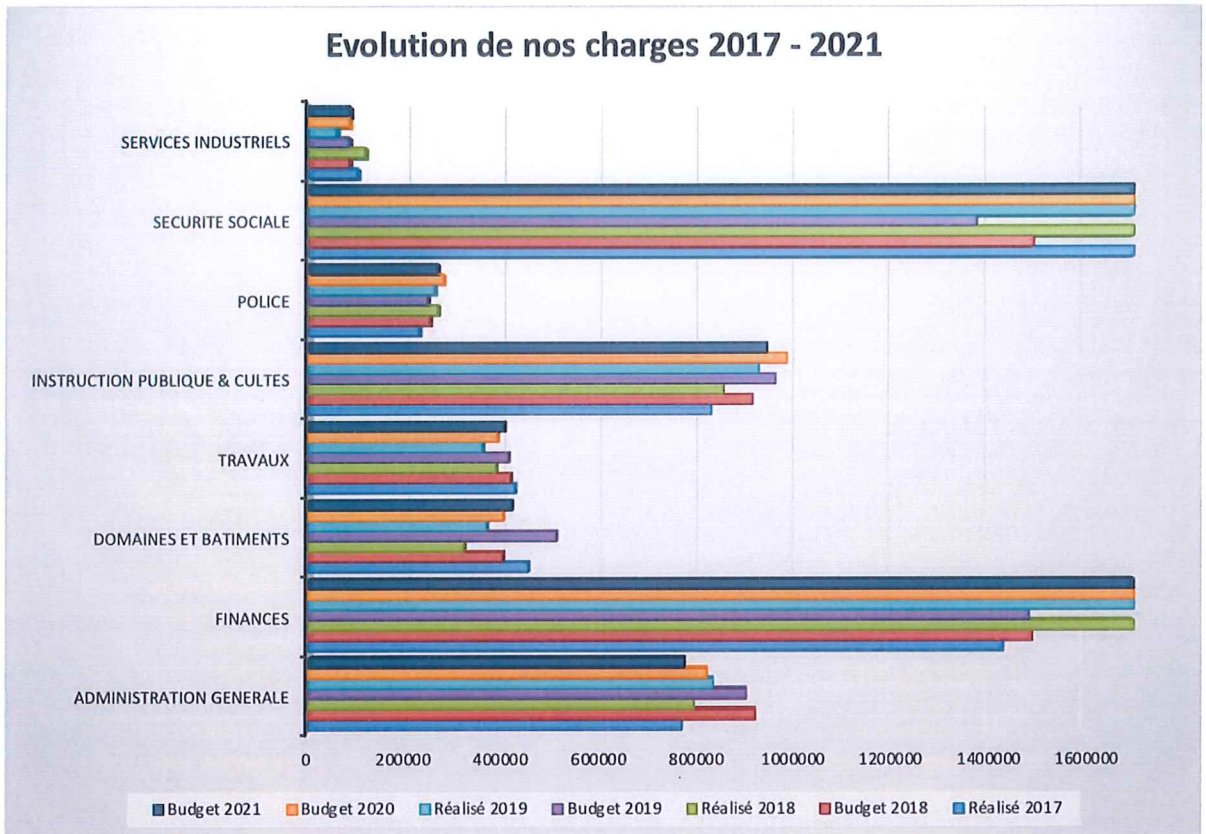
Ces recommandations proposaient en effet de baser ces compensations sur le plus haut salaire des employés communaux tout en tenant compte du temps investi dans la fonction. Si nous utilisions cette base, nous devrions rémunérer notre Syndic avec un salaire annuel d'env. 50 KCHF et les Municipaux avec env. 25 KCHF.

Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les chiffres réalisés en 2019 à l'exception des impôts sur le revenu pour lesquels nous avons appliqué un compromis entre le réalisé 2019 et le montant à espérer ressortant de la simulation du Canton.

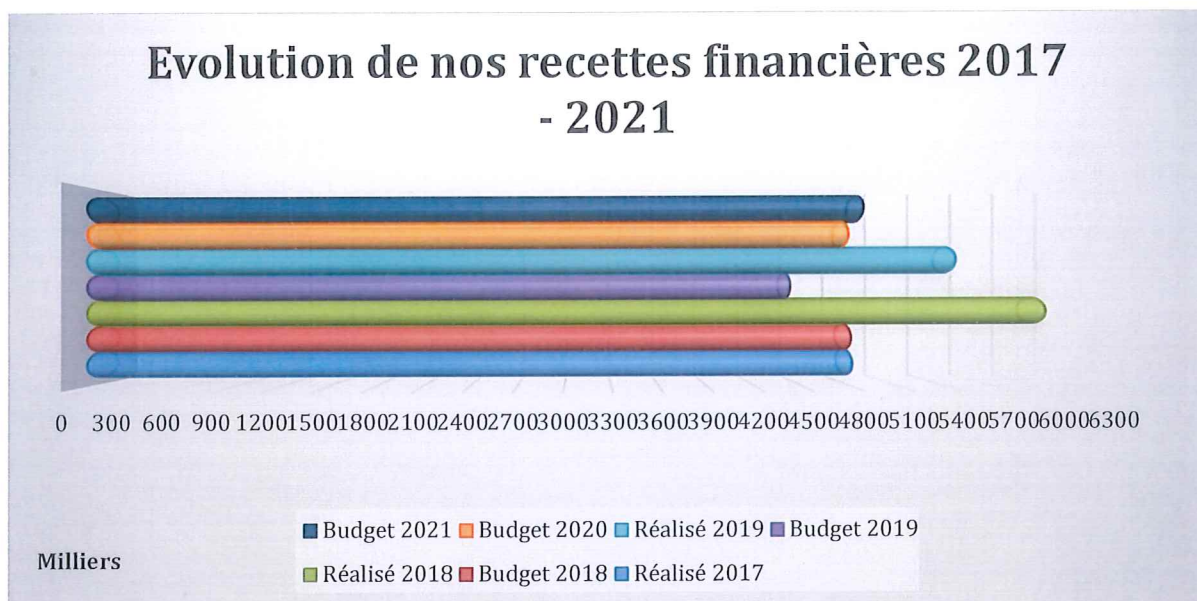
A l'exception des recettes fiscales mentionnées ci-dessus nos commentaires sur le budget 2021 se réfèrent en règle générale au résultat de l'exercice précédent, soit le réalisé 2019.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2021. Elle est négative de CHF 169'918.—, montant qui pourrait toutefois tourner en positif si nos hypothèses sur la péréquation devaient s'avérer correctes et/ou si nos revenus 2021 devaient être supérieurs à ce qui est prévu au budget 2021.

En résumé, le récapitulatif du budget de notre commune pour 2021 :



Evolution de nos recettes financières 2017 - 2021



Administration Générale

- Administration

Pour tenir compte des excellentes performances de nos employés communaux et ceci malgré des circonstances difficiles, nous avons augmenté les salaires de nos employés administratifs et de la voirie ce qui induit également une augmentation des charges sociales (Caisse de pension et AVS).

- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2021 entre autres :
 - KCHF 32 pour litiges juridiques en relation avec la révision de LAT.
 - KCHF 18 pour la révision du PGA / RPGA
 - KCHF 1,9 pour l'entretien de nos archives
 - Coûts des licences pour l'utilisation du Géoportail (CHF 6'000.--).
- La diminution du compte 110.352.0, « Participation à charges d'assoc. de communes » est due au transfert des charges relatives au Conseil Régional sur les comptes 220.352.2 et 220.380.1.

Affaires culturelles et de loisirs

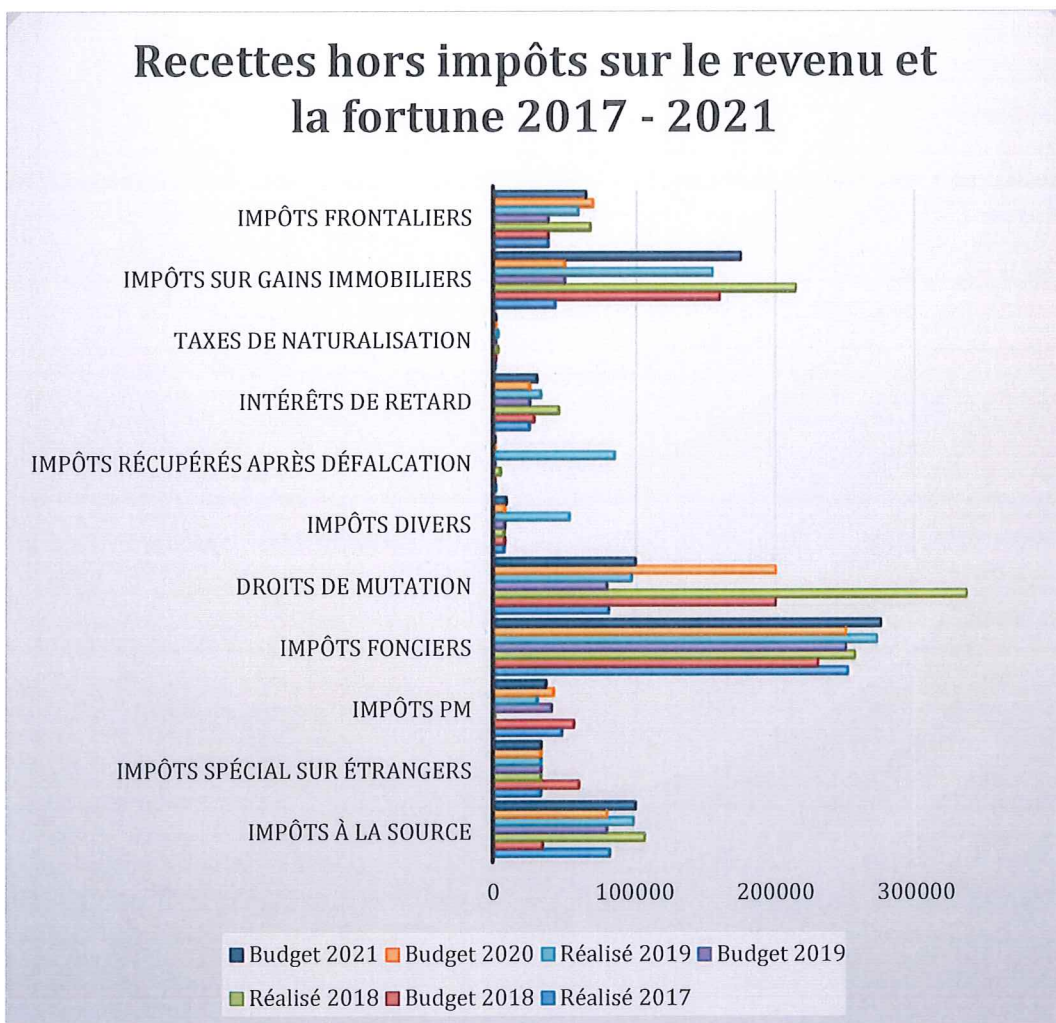
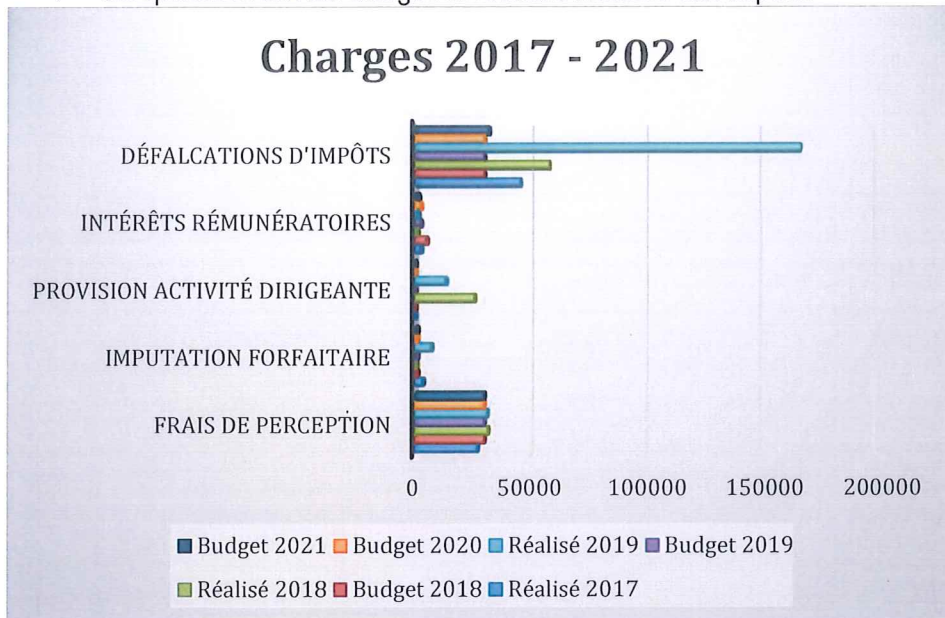
Compte tenu des résultats décevants et en suivant la suggestion de certains conseillers ainsi que de la Commission de Gestion et des Finances, nous n'avons pas reconduit l'achat de deux abonnements annuels de cartes journalières CFF.

- Pour des raisons de transparence nous faisons figurer sur le compte 150.314.0 « entretien du stand de tir » le montant de CHF 20'000.—qui correspond à l'acceptation du préavis 01/2020 « remplacement de la ciblerie électronique ».

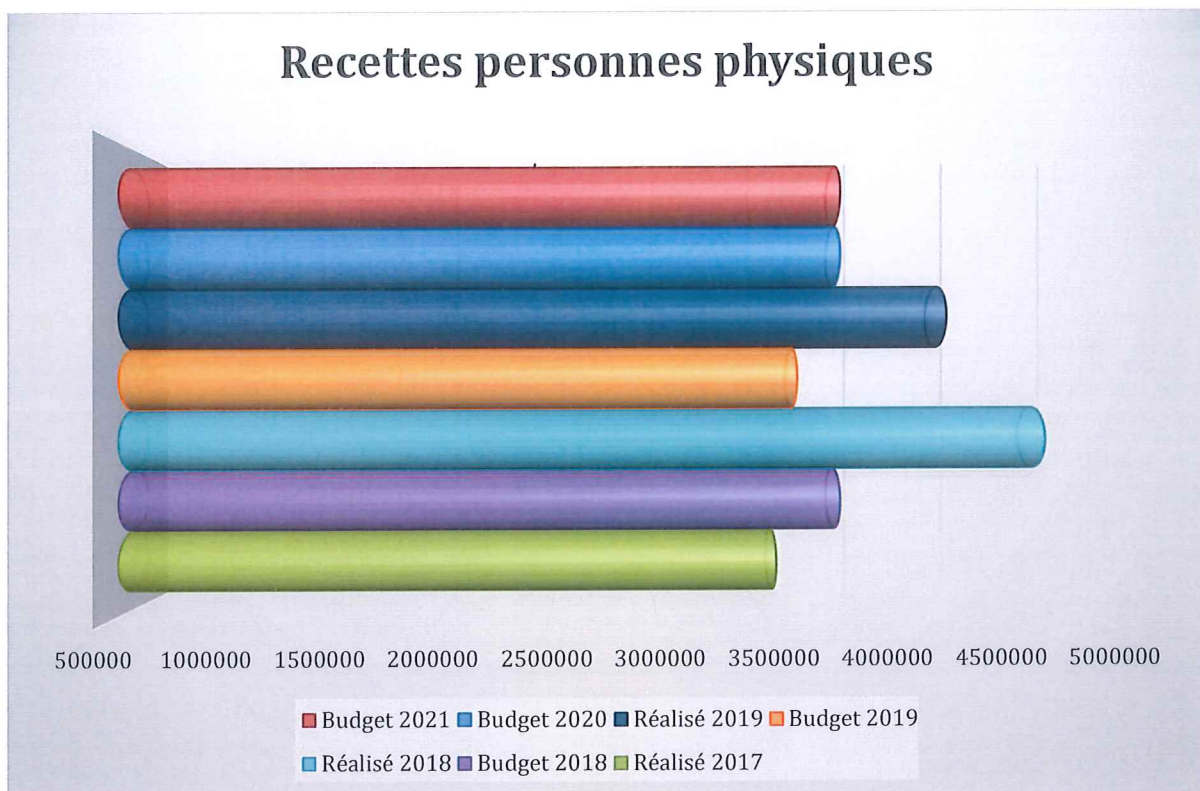
Finances

- Impôts

➤ Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



Recettes personnes physiques



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
 - KCHF 650, échéance 2022 à 1.54 %.
 - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
 - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
 - KCHF 1'950 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme emprunté (3 millions) à hauteur de 5 % p/an.
- Le budget 2021 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation « solidarité entre communes » demandés par l'Etat.

Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

Préavis	Montant	Commentaires
9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	21 059	631'766 amortis sur 30 ans
9141.42 Préavis 03/18 Carrefour Epicerie	19 405	388'100 amortis sur 20 ans
9141.43 Préavis 05/18 Terrains Multisports	13 876	138'755 amortis sur 10 ans
9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des source	33 614	1'008'400 amortis sur 30 ans
9141.44 Préavis 03/19 ESP Panlièvre	14 200	426'000 amortis sur 30 ans

Domaines et Bâtiments

• Terrain

- Nous avons prévu des réfections de la place de jeu (travaux reportés en 2021) pour CHF 7'500.-- et un réaménagement de l'entrée du village « Rigolette » pour CHF 10'000.--, raison pour laquelle le compte 310.314.0 est supérieur au réalisé de 2019.
- Swisscom étend ses services sur son antenne et doit augmenter son loyer en faveur de la commune de CHF 6'400.— ce qui explique l'augmentation du compte 310.423.0.

Centre communal

- L'entretien des chauffe-eaux étant effectué, ce poste du budget retrouve ses bases habituelles.
- Le compte 350.314.1 « Conciergerie & Nettoyage » augmente pour tenir compte des mesures sanitaires supplémentaires (COVID 19) exigées pour assurer la continuité de l'exploitation des locaux pour notre UAPE.
- Le compte 350.315.0 « Entretien mobilier et équipement » retrouve ses bases habituelles.
- Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis 009/14 « Réfections des appartements CC » et Préavis 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

• Collège et pavillon scolaire

- Le compte 351.313.0 contient un montant de CHF 15'000.—pour l'aménagement du préau.
- Le budget du compte 351.314.0 retrouve ses bases habituelles.
- Le compte 351.314.9 « Service Conciergerie & Nettoyage » augmente pour tenir compte des mesures sanitaires supplémentaires (COVID 19) exigées pour assurer la continuité de l'exploitation des locaux de l'école.
- Le compte 351.452.0 correspond au loyer payé par l'AISE pour les salles de classes.

• Eglise

- Le compte 352.314.0 comprend, en plus de son budget de base, la réfection des fenêtres, de certains éléments de menuiserie extérieure et du perron (travaux non effectués en 2020 et donc reportés en 2021).

• Parcelle 26

- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

- Sur le compte 358.314.0 nous avons prévu KCHF 25 pour la sécurisation de la toiture qui est en cours d'étude.
- Ordures ménagères
 - La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2019 avec un résultat négatif de CHF 10'621.72. Ce résultat 2019 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 29'514.81
 - Comme le montre la simulation ci-dessous, les revenus annuels prévus au budget ne couvrent pas les charges budgétées en 2021. En conséquence, nous nous voyons contraints de maintenir les taxes forfaitaires au même niveau qu'en 2020, soit :
 - CHF 100.—par habitant majeur
 - CHF 190.—par entreprise
 - Comme la rubrique 450 doit être équilibrée sur le long terme et que la simulation ci-dessous démontre que nos réserves risquent d'être insuffisantes pour couvrir les frais de 2021, nous ne pouvons plus attribuer de rabais sur les taxes forfaitaires en 2021.
 - Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 et en fonction du résultat réalisé en 2020, le compte de régulation bouclera avec un solde négatif d'env. CHF 2'935.19 à fin 2021.

Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaires déchets 2021	
Excédent 2019	-10 621,72
Solde compte de régulation à fin 2019	29 514,81
Financement des rabais 2020	14 500,00
Prévision du solde de régulation fin 2020	15 014,81
Charges 2021 selon Budget	132 450,00
Hypothèse rétrocession sac	35 000,00
à financer sur base annuelle	97 450,00
50 entreprises à 190	9 500,00
700 habitants à 100	70 000,00
Rabais Entreprises 2021 = 0	0,00
Rabais PP 2021 (700 PP à 0.--)	0,00
à financer en 2021	97 450,00
utilisation excédent du compte régulation	17 950,00

Instructions publiques & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire
 - Ces rubriques correspondent au budget 2021 de l'Association Intercommunale scolaire de l'Esplanade.
- Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) Le Petit Casse-Crouête

Comme mentionné dans le préavis pour le budget 2020, la commune de Vich a décidé de se doter de sa propre structure d'accueil ; les variations entre le budget 2020 et le budget 2021

reflètent en conséquence les coûts et revenus en moins de la fréquentation de notre structure d'accueil qui n'aura plus son antenne à Vich et sera présente uniquement à Duillier.

- Suite à l'achat de chaises réglables en hauteur, le compte 511.313.5 retrouve ses bases habituelles.

Police

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de polices ainsi que nos contributions aux associations « Défense contre l'incendie » et la « Protection civile ».

Sécurité Sociale

- Outre la péréquation (facture sociale) que nous avons déjà mentionnée en introduction de ce préavis, nous devons malheureusement constater que les coûts du RAT (Réseau d'accueil des Toblérone) progressent de manière significative d'année en année. Notre contribution à ce réseau est basée sur la fréquentation des enfants non scolarisés de notre commune aux crèches de ce réseau. Nous pouvons relever que les coûts basés ont presque triplé depuis 2017, passant de KCHF 45 à KCHF 120 en 2021 (contenus dans le compte 720.366.0).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu	le présent préavis municipal pour le budget communal 2021
Où	le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis
Attendu	que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal de Duillier

Décide

d'approuver le budget communal 2021 tel que présenté.

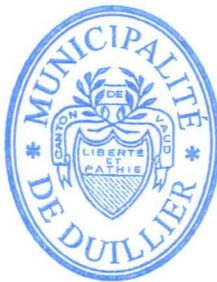
Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jacques Mugnier



La Secrétaire



Laurence Bodenmann

Annexes : budget 2021